



**POUVOIR
ADJUDICATEUR**

**INTERCOMMUNALE HYGEA
Rue du Champ de Ghislage,1
B- 7021 Havré**

**Marché public de services ayant pour objet la désignation d'un réviseur
d'entreprises pour les années comptables 2025, 2026 et 2027**

RAPPORT D'ATTRIBUTION

1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la désignation d'un commissaire-réviseur pour l'intercommunale HYGEA.

Dans le cadre de ce marché public, la mission du commissaire inclut :

- Volet 1 : le contrôle légal des comptes annuels des exercices comptables 2025, 2026 et 2027.
- Volet 2 : Le réviseur d'entreprise sera chargé de valider le bilan non-financier ESG de l'intercommunale HYGEA, conformément aux obligations légales et aux meilleures pratiques en matière de reporting extra-financier. Cela inclut la vérification de l'exactitude, de la complétude et de la pertinence des informations fournies dans le rapport ESG.
- Volet 3 : la réalisation de toute prestation réservée au commissaire, par effet de la loi (Code des Sociétés et des Associations etc..), des statuts ou autre ; telle que la rédaction de rapports (autres que ceux relevant de la mission de contrôle légal visée ci-dessus).

2 DONNEES RELATIVES AU MARCHÉ

2.1. Estimation du marché

Le montant estimé du marché s'élève à 45.000,00 € HTVA par an, soit un total de 135.000,00€ HTVA pour la durée totale du marché.

2.2. Mode de passation du marché

Conformément à l'article 42, § 1, 1°, a) de la loi du 17 juin 2016, le marché est passé par procédure négociée sans publication préalable dès lors que la dépense à approuver n'atteint pas 143.000 € HTVA.

2.3. Entreprises consultées dans le cadre de ce marché

- RSM INTERAUDIT SRL - Chaussée de Waterloo 1151, 1180 UCCLE (siège d'exploitation rue Antoine Saint-Exupéry 14, 6041 GOSSELIES);
- JOIRIS ROUSSEAUX SPRL, Rue de Binche 18 à 7000 MONS
- CLC AUDIT & CONSEIL SRL, Drève Richelle 161, bte 31, 1410 WATERLOO

2.4. Entreprises ayant déposé une offre :

Seul le Cabinet RSM INTERAUDIT SRL a remis offre pour la date limite fixée au 26 mars 2025.

3 ANALYSE AU NIVEAU DES EXCLUSIONS

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016, ainsi qu'aux articles 61 à 63 de l'arrêté royal du 18 avril 2017.

Conformément aux articles 62 §2 et 63 §2 de l'arrêté royal du 18 avril 2017, la situation du soumissionnaire a été vérifiée sur le plan des dettes sociales et fiscales, via télémarc, dans les 20 jours qui ont suivi la date ultime de réception des offres. Il en ressort qu'il est en ordre de paiement à cet égard.

Conformément à l'article 73 de la loi, sa situation au regard des autres causes d'exclusion sera vérifiée avant de lui attribuer le marché.

4 ANALYSE DES OFFRES

4.1. Régularité et examen des prix

L'offre reçue n'appelle aucune remarque quant à sa régularité. Les documents demandés au point I.16 du cahier des charges ont tous été transmis, de même que les déclarations sur l'honneur et de transparence requises.

L'offre est valablement signée par Madame Catherine Saey, disposant des pouvoirs requis pour représenter RSM InterAudit SRL pour cette remise d'offre.

De plus, les prix ont été vérifiés et n'ont pas nécessité de devoir questionner le soumissionnaire sur ce point.

4.2. Sélection qualitative

Capacité technique et professionnelle du soumissionnaire

Le soumissionnaire devait joindre à son offre :

L'indication des titres d'études et professionnels du prestataire de services. ainsi qu'une description des dossiers réalisés par ceux-ci dans le domaine d'activité du marché, ainsi que les formations données ou suivies, les articles scientifiques rédigés, les titres de spécialisations obtenus, ...

Exigences minimales: Disposer au minimum d'un réviseur ayant 5 ans d'expérience dans le domaine. Disposer au minimum d'un membre de l'équipe ayant suivi une formation dans l'analyse de bilan non financier ou similaire.

RSM Interaudit SRL a fourni les documents requis reprenant les exigences minimales.

4.3. Analyse sur base des critères d'attribution

Le cahier des charges prévoit les critères d'attribution suivants :

N°	Description	Pondération
1	Prix	75
	<i>Volet 1 de la mission (prix forfaitaire des missions légales de contrôle additionné pour les 3 années) : 40 points</i> <i>Volet 2 de la mission (prix forfaitaire des missions légales de contrôle addition): 25 points</i> <i>Volet 3 de la mission (tarif horaire pour les prestations en régie hors mission légale de contrôle des comptes) : 10 points</i> <i>La formule suivante sera appliquée pour les deux sous-critères :</i> $B = [P + \text{bas} / P_{\text{offre}}] \times Z$ <i>B = le nombre de points obtenus par l'offre examinée ;</i> <i>P + bas = le montant de l'offre régulière la moins-disante ;</i> <i>P offre = le montant de l'offre examinée</i> <i>Z = le nombre de points attribué pour le sous-critère concerné.</i> <i>L'offre présentant le prix le plus bas (ou le tarif horaire moyen le plus bas) obtient le maximum de points.</i>	
2	Méthodologie	30
	<i>Volet 1 de la mission - Stratégie d'audit : 12 points-</i> <i>Volet 2 de la mission - Stratégie d'audit : 8 points</i> <i>Volet 1 et 2 de la mission - Méthodologie relationnelle: 10 points</i> <i>Stratégie d'audit</i> <i>Ce critère sera notamment apprécié sur base de la qualité des explications et documents.</i> <i>La note relative à la méthodologie comprendra notamment une description des étapes clés de l'audit ainsi que des documents que le réviseur d'entreprises doit verser à son dossier de travail conformément aux ISA (Normes internationales d'audit applicables en Belgique).</i> <i>Il sera notamment tenu compte des explications fournies en ce qui concerne l'analyse des risques, du contrôle interne (ISA 300, 315 et 330) et les risques de fraude (ISA 240).</i> <i>Le volume d'heures dédiés à la mission ainsi que l'adaptation de la méthodologie aux besoins du pouvoir adjudicateur seront également pris en considération afin de vérifier la bonne compréhension de la mission par le soumissionnaire.</i> <i>La note concernant la stratégie d'audit compte maximum [10] pages</i> <i>Méthodologie relationnelle</i>	

<i>Ce critère sera notamment apprécié sur base de l'organisation générale de la communication avec le pouvoir adjudicateur ; les outils pédagogiques à l'aide desquels les travaux d'audit seront présentés et expliqués au pouvoir adjudicateur (présentation orale, powerpoint, etc.) ; les délais de réponse aux questions orales ou écrites du pouvoir adjudicateur ; la disponibilité (heures d'accès du cabinet de révision, liste de contacts du soumissionnaire par téléphone/GSM) ; les mesures prises en termes de continuité des activités du cabinet et de stabilité des équipes ; etc ...</i> <i>La note concernant la stratégie relationnelle compte maximum 3 pages.</i> <i>Le pouvoir adjudicateur cotera chaque sous-critère sur base de la grille d'appréciation ci-dessous qui contient 4 échelons , correspondant aux 4 niveaux de qualité suivants : excellent - très bon – satisfaisant - insatisfaisant. L'offre concernée se verra ainsi octroyer un niveau de qualité sur base des éléments détaillés dans la note méthodologique communiquée.</i> <i>Volet 1 : stratégie d'audit</i> <i>12 points 10 points 8 points 0 point</i> <i>excellent très bon satisfaisant insatisfaisant</i> <i>Volet 2 : stratégie d'audit</i> <i>8 points 6 points 5 points 0 point</i> <i>excellent très bon satisfaisant insatisfaisant</i> <i>Volet 1 et volet 2: méthodologie relationnelle</i> <i>10 points 8 points 4 points 0 point</i> <i>excellent très bon satisfaisant insatisfaisant</i>	Pondération totale des critères d'attribution : 105
--	--

a. Montant de la soumission (75 points)

- Volet 1 de la mission : 40 points

Le montant forfaitaire proposé par RSM InterAudit SRL est de 19.750,00€ HTVA par an.

En l'absence d'autre soumissionnaire, cette offre récolte 40/40 pour ce sous-critère.

- Volet 2 de la mission : 25 points

Le montant forfaitaire proposé par RSM InterAudit SRL est de 9.950,00€ HTVA par an.

En l'absence d'autre soumissionnaire, cette offre récolte 25/25 pour ce sous-critère.

- Volet 3 de la mission : 10 points

Le taux horaire proposé par RSM InterAudit SRL est de 110€ HTVA/H.

En l'absence d'autre soumissionnaire, cette offre récolte 10/10 pour ce sous-critère.

b. L'approche méthodologique proposée pour la réalisation de la mission

Volet 1 de la mission - Stratégie d'audit : 12 points

La méthodologie proposée est jugée excellente (12 points). Elle est pertinente au regard des spécificités d'Hygea et complète au niveau des règles de contrôle des réviseurs.

Volet 2 de la mission - Stratégie d'audit : 8 points

La méthodologie proposée est jugée très bonne (6 points). Elle reprend bien les étapes clés du processus. Il aurait été intéressant que les éléments expliqués, le soient en fonction des spécificités d'HYGEA.

Volet 1 et 2 de la mission - Méthodologie relationnelle: 10 points

Le soumissionnaire démontre disposer d'une équipe stable avec une véritable culture d'entreprise. Toutes les mesures sont détaillées concernant les divers outils mis en place entre la société et Hygea. Nous disposons également de toutes les informations concernant les délais de réponse, les disponibilités et l'ensemble de l'équipe. La société dispose de toutes les compétences et de l'expérience requises pour exécuter ce marché au regard des profils des membres de l'équipe dédiée à la réalisation de cette mission tant pour le volet 1 que pour le volet 2.

L'offre est par conséquent jugée excellente au regard de ce critère (10 points).

➤ Tableau récapitulatif :

Société :	Prix	Méthodologie	TOTAL
RSM InterAudit	75/75	28/30	103/105

Il ressort de ce tableau que l'offre de RSM InterAudit SRL répond aux attentes du pouvoir adjudicateur.

5 Vérification des causes d'exclusion

Motifs d'exclusion

Conformément à l'article 73 de la loi du 17 juin 2016, la situation de cette société au regard des causes d'exclusion a été vérifiée via télémarc. Un extrait récent de casier judiciaire de l'entreprise lui a également été réclamée.

Il ressort de la vérification réalisée que cette société ne se trouve dans aucune des causes d'exclusion visées par cet article.

Il ressort de la vérification réalisée que cette société ne se trouve dans aucune des causes d'exclusion visées par la réglementation.

6 CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- D'attribuer le présent marché de services à RSM InterAudit SRL ayant son siège social à Lozenberg 18, 1932 Zaventem aux conditions de son offre qui s'élève à :
 - 19.750,00€ HTVA pour le volet 1, soit 59.250,00€ HTVA pour 3 ans.
 - 9.950€ HTVA pour le volet 2, soit 29.850,00€ HTVA pour 3 ans.
 - 110€/heure pour le volet 3

De soumettre cette proposition d'attribution à la prochaine Assemblée générale.

Fait à Mons, le 14 avril 2025

Le Directeur Général,

Jacques DE MOORTELE.